



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnités journalières

Question écrite n° 111369

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les indemnités journalières perçues lors d'un arrêt maladie. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les modalités d'attribution de ces indemnités pour les travailleurs indépendants.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111369

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6480

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)